

# Huiles, liquides de refroidissement, antigels, leurs filtres et contenants et autres produits assimilables



## Contexte

Les huiles, les liquides de refroidissement, les antigels, leurs filtres et contenants et les autres produits assimilables regroupent plusieurs types de produits. Ceux-ci sont couramment utilisés dans les secteurs automobile et industriel, principalement dans les véhicules, la machinerie et les équipements motorisés.

La présente fiche porte essentiellement sur les huiles, liquides de refroidissement, antigels, leurs filtres et contenants et autres produits assimilables qui sont sous la responsabilité élargie des producteurs (REP) au Québec.

## La responsabilité élargie des producteurs

La REP est une approche qui vise à transférer la responsabilité de la gestion des matières résiduelles générées par la consommation de divers produits aux entreprises qui sont à l'origine de leur mise en marché sur un territoire donné.<sup>1</sup>

Au Québec, le gouvernement s'est doté d'un règlement-cadre sur la REP qui est entré en vigueur le 14 juillet 2011. Le [Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises](#) (le « Règlement ») vise les entreprises qui mettent sur le marché des produits inclus dans cinq catégories de produits, dont la catégorie des huiles, liquides de refroidissement, antigels, leurs filtres et contenants et autres produits assimilables.

Pour en savoir davantage sur la REP et le Règlement, consultez la [fiche informative](#) à ce sujet.

## La REP et les huiles, liquides de refroidissement, antigels, leurs filtres et contenants et autres produits assimilables

Depuis 2005, la [Société de gestion des huiles usagées](#) (SOGHU), est l'organisme reconnu par RECYC-QUÉBEC dont la fonction est de mettre en œuvre un système de récupération et de valorisation des huiles, liquides de refroidissement, antigels, leurs filtres et contenants et autres

produits assimilables. L'organisme regroupe près de 280 membres qui constituent presque la totalité des entreprises qui mettent sur le marché les produits visés par le Règlement.

L'[entente](#) conclue entre RECYC-QUÉBEC et la SOGHU vise à encadrer les activités de cette dernière dans la mise en œuvre de son système.

De plus, quatre entreprises déploient leur propre programme pour se conformer au Règlement. Il s'agit des programmes suivants :

- Programme [Go Eco de Canadian Tire](#) (huiles, filtres, liquides de refroidissement et antigels et contenants);
- Programme [REVHUC de Crevier Lubrifiants](#) (huiles, liquides de refroidissement et antigels et contenants);
- Programme de [Paquet et Fils Itée](#) (huiles et contenants);
- Programme de [Safety Kleen](#) (huiles et contenants).

## Les types de produits visés<sup>2</sup>

Les **huiles**, d'origine minérale, synthétique ou végétale, se distinguent par leurs différentes propriétés physiques et chimiques. On utilise généralement une huile de base, un des produits résultant du raffinage du pétrole, à laquelle on ajoute des additifs (appelés « paquet d'additifs ») afin de lui conférer les propriétés recherchées. Les huiles peuvent notamment servir à lubrifier et réduire les frottements entre les pièces, à neutraliser et évacuer les contaminants, à isoler et contribuer à l'étanchéité des systèmes, à protéger les pièces contre la corrosion ou à transmettre la chaleur dans les systèmes hydrauliques, à absorber les chocs et réduire le bruit.<sup>3,4</sup> Certaines huiles sont nécessaires au fonctionnement des systèmes hydrauliques ou des systèmes de transmission ou sont utilisées à titre de fluides à freins.

<sup>2</sup> Pour connaître la liste exhaustive des types de produits visés, veuillez s.v.p. consulter l'article 48 du [Règlement](#) et son [Guide d'application](#).

<sup>3</sup> Audibert, F. (2003). Les huiles usagées: Reraffinage et valorisation énergétique, Institut français du pétrole.

<sup>4</sup> Germain, F, Martin-Demezil, J., Rio, D. et Wirth, J (1998). [Lubrifiants et fluides pour automobile](#).

<sup>1</sup> MELCC (2018). [Responsabilité élargie des producteurs, questions et réponses](#)

Certains types d'huiles sont utilisés pour des applications spécifiques et se consomment à l'usage. Elles ne peuvent donc pas être récupérées une fois qu'elles deviennent usées. Il s'agit par exemple des huiles destinées à être mélangées au carburant d'un moteur à combustion, des huiles à glissières de machine-outil, des huiles à chaîne pour scie mécanique, des huiles pour travailler le métal (étirage, estampage, formage ou démoulage), des huiles de forage, des huiles de lubrification pour convoyeur, des huiles de dépoussiérage, des huiles pénétrantes et des huiles antirouille.

Durant leur utilisation, les huiles se dégradent sous l'action de la chaleur, de la pression et de la friction des pièces métalliques. Les additifs perdent ainsi leurs propriétés progressivement. Des particules métalliques qui proviennent de l'usure des pièces et des substances comme des solvants, des glycols et de l'essence peuvent s'infiltrer dans les moteurs, ce qui modifie la composition de l'huile et ses propriétés. Les huiles doivent donc être réappliquées ou vidangées périodiquement.

Les **liquides de refroidissement** sont des fluides caloporteurs, généralement utilisés dans des circuits fermés prévus principalement pour évacuer la chaleur générée par l'action mécanique des pièces motorisées. Dans un véhicule, par exemple, le liquide transportera la chaleur excédentaire vers le radiateur pour qu'elle y soit dissipée. On ajoute des **antigels** aux liquides de refroidissement notamment pour prévenir leur gel et assurer que leurs fonctions soient maintenues afin d'éviter que les systèmes ne s'endommagent.<sup>5</sup> Les antigels sont généralement composés de glycols (éthylène glycol ou propylène glycol), d'eau et d'additifs.<sup>6</sup>

Les **filtres**, utilisés dans les différents systèmes contenant des huiles ou dans des systèmes de refroidissement, servent notamment à capter les particules qui s'accumulent dans ces systèmes lors de leur usage. Ils permettent de retirer ces contaminants et d'accroître la performance et la longévité de ces systèmes. Les filtres utilisés pour les systèmes de chauffage au mazout léger et les réservoirs d'entreposage d'huile, de même que les filtres à diesel sont assimilés à des filtres à huile et visés par le Règlement. Les filtres à huile sont généralement fabriqués d'acier, mais on observe depuis quelques années l'apparition de nouveaux produits intégrant des composantes en carton et en plastique.

Les **contenants** d'huiles et de liquides de refroidissement sont aussi visés par le Règlement. Ils sont principalement conçus à partir de résine de polyéthylène haute densité (PEHD ou HDPE en anglais). Les contenants des lubrifiants à base d'huile et des **nettoyants à freins** vendus en aérosol sont également visés.

Finalement, les produits vendus sur le marché de l'équipement d'origine (MEO ou OEM en anglais) sont également visés par le Règlement. Il s'agit essentiellement des huiles, des liquides de refroidissement et antigels et des filtres compris dans les voitures et la machinerie neuves vendues sur le marché.

5 Linternaute.com (2019). [Liquide de refroidissement : à quoi ça sert et comment le contrôler ?](#)

6 Roy, G. (2007). [Antigel ou liquide de refroidissement ?](#) Dans L'automobile.ca

## Réduction et réemploi

### Les huiles synthétiques

Les nouvelles technologies font en sorte aujourd'hui que les intervalles entre les vidanges d'huile s'allongent progressivement. Les huiles synthétiques, plus largement présentes sur le marché depuis les années 2000, offrent notamment un meilleur rendement qui serait jusqu'à 47% supérieur à celui des huiles minérales ou « conventionnelles » selon l'Association américaine des automobilistes.<sup>7</sup> Ces huiles sont fabriquées à l'aide de processus avancés de distillation, de raffinage et de purification qui font que la qualité et l'homogénéité de leurs molécules sont supérieures.<sup>8</sup> Ces huiles sont plus stables pendant la durée de leur utilisation et selon les conditions variables de température. Elles offrent ainsi moins de friction dans les moteurs et résistent davantage au froid et à l'oxydation. Ceci donne une meilleure protection au moteur, ce qui fait que moins de contaminants s'y accumulent. Alors que les vidanges d'huile s'effectuent traditionnellement entre 5000 km et 8000 km, certains produits permettent des vidanges aux 12 000 km, 20 000 km ou 30 000 km et même 50 000 km pour un moteur diesel.<sup>9,10</sup> Ces avancées technologiques permettent donc de réduire la consommation d'huile et de filtres.

### Les liquides de refroidissement de longue durée

Tout comme les huiles, la performance et la durée de vie des liquides de refroidissement et antigels se sont beaucoup améliorées au cours des dernières années. Les additifs contenus dans les liquides de refroidissement conventionnels avaient une durée de vie maximale de deux ans ou de 50 000 km. Ceci était principalement lié à la composition des radiateurs en laiton ou en aluminium qui se corrodait davantage sous l'action des additifs. Aujourd'hui, les radiateurs sont conçus en aluminium avec des pièces de plastique. Les liquides de refroidissement de longue durée sont maintenant composés d'additifs organiques mieux adaptés. Leur durée de vie prolongée requiert des vidanges aux cinq ans ou 250 000 km.<sup>11</sup>

Ces nouveaux produits de longue durée permettent de réduire la consommation de liquides de refroidissement et de filtres.

7 CAA Québec (2017). [L'huile synthétique c'est mieux, mais...](#)

8 PEPCO (2011). [Quelle est la différence entre l'huile synthétique et l'huile ordinaire ?](#)

9 Venetis, T. et Pairier-Defoy M. (2014). [Changement... d'huile !](#) dans L'automobile.ca

10 L'école de l'automobile (2016). [Ce qu'il faut savoir sur le changement d'huile pour les conseillers techniques](#)

11 Richard, L.-A. (2014). [Choix d'un antigel : plus qu'une question de couleur](#) dans Autosphere.ca

## Des produits mis en marché en vrac

Les huiles et les liquides de refroidissement sont majoritairement mis sur le marché en vrac, notamment dans les ateliers de mécanique où la réalisation fréquente de vidanges justifie l'utilisation de réservoirs plutôt que de contenants. Depuis quelques années, on observe d'ailleurs une augmentation de la mise en marché en vrac de ces produits, ce qui contribue à réduire les quantités de contenants de plastiques mis sur le marché et devant être récupérés.

## Récupération

La SOGHU et les entreprises qui mettent en œuvre leurs propres programmes déploient des réseaux totalisant plus de 1750 points de dépôt répartis sur l'ensemble du territoire québécois et accessibles gratuitement aux consommateurs. Ces points de dépôt sont entre autres des écocentres, des dépôts municipaux, des garages et des détaillants.

La récupération des produits est également effectuée directement chez environ 13 900 générateurs qui sont principalement des ateliers de mécanique automobile et des industries, commerces et institutions (ICI) générant des quantités importantes d'huiles, de liquides de refroidissement et de filtres usagés.

Les différents programmes ont mis en place des systèmes de subsides à la récupération et au recyclage afin de financer et stimuler la récupération des produits présents sur le territoire. Ces systèmes ont démontré leur efficacité pour optimiser la récupération des produits par les entreprises spécialisées à travers les différents réseaux de récupération.

Tous programmes confondus, ce sont 76,6 % des huiles disponibles à la récupération et 77,0 % des contenants mis sur le marché qui ont été récupérés en 2015.<sup>12</sup> Les taux de récupération minimaux prescrits par le Règlement pour ces produits en 2015 étaient de 75 %. Les taux de récupération pour les autres produits visés par cette catégorie, comme les filtres et les liquides de refroidissement et antigels, sont de nature confidentielle étant donné qu'il s'agit de données nominatives.

12 RECYC-QUÉBEC (2017). *Bilan 2015 de la gestion des matières résiduelles au Québec*.

## Recyclage et marchés

Les **huiles** usagées récupérées au Québec sont recyclées à l'aide de deux principaux procédés pétrochimiques permettant de produire de nouveaux lubrifiants. Il s'agit de la régénération et du reraffinage.

Une majorité des huiles récupérées est acheminée vers l'usine de Veolia située à Saint-Hyacinthe au Québec. Cette installation, d'une capacité de traitement de 72 millions de litres par année,<sup>13</sup> utilise un procédé de régénération des huiles usagées. Cette technologie consiste essentiellement en une séquence de procédés de déshydratation, de récupération, de séparation du gazole et de fractionnement pour générer une huile de base (gazole sous vide ou VGO). La méthode permet d'extraire des eaux résiduelles (5 %), de l'essence (3 %), du mazout (12 %), des résidus bitumineux (15 %) et de l'huile de base (63 %). Veolia revend trois produits principaux issus de son procédé de régénération, soit de l'asphalte utilisé notamment pour l'entretien des chaussées, de l'essence et de l'huile de base pouvant être utilisée par les pétrolières pour constituer des nouvelles huiles lubrifiantes.<sup>14</sup>

Une plus faible quantité d'huiles récupérées au Québec est reraffinée à l'usine opérée par Safety-Kleen à Breslau, en Ontario. Le reraffinage consiste en l'application des procédés de raffinage similaires à ceux utilisés pour le raffinage du pétrole brut. L'usine de Safety-Kleen, d'une capacité de traitement de 7,6 millions de litres d'huiles usagées par année, utilise une technologie qui combine essentiellement deux étapes : la distillation et l'hydrotraitement sous vide. Une séquence de distillation permet d'abord d'éliminer les contaminants, soit l'eau résiduaire, les solvants et les carburants comme l'essence. Elle permet ensuite de fractionner les différents hydrocarbures, dont un produit similaire au mazout pouvant servir de combustible, du diluant pour le goudron utilisé pour la réfection des toitures et l'asphaltage des chaussées et une huile de base à laquelle des additifs peuvent être ajoutés pour confectionner des huiles lubrifiantes. L'étape d'hydrotraitement permet quant à elle d'éliminer les impuretés comme le soufre, l'azote et les composés chlorés qui se trouvent dans l'huile générée par les procédés de distillation.<sup>15</sup>

13 Lorry, J.-L. (2016). *Veolia en mode ouverture*, dans *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*

14 Veolia (2019). *La régénération de l'huile usagée*

15 Auto123.com (2019). *Recyclage des huiles usagées*

Finalement, une partie des huiles récupérées est acheminée pour des fins de valorisation énergétique. Comme elles sont essentiellement composées d'hydrocarbures, les huiles usagées constituent d'excellents combustibles pouvant remplacer les combustibles conventionnels comme le mazout. Les huiles récupérées étant chargées en contaminants, elles ne peuvent cependant être consommées que dans des installations conformes au [Règlement sur les matières dangereuses](#). Selon ce règlement, les huiles usagées peuvent être utilisées à des fins de valorisation énergétique pourvu que l'équipement de combustion ait une puissance d'au moins 3 MW et que les normes relatives aux émissions et aux propriétés physico-chimiques de la matière soient respectées. Pour ces raisons, la valorisation énergétique des huiles a principalement lieu dans des installations de grande capacité comme les cimenteries, les papeteries et les serres.

Les **liquides de refroidissement** récupérés sont traités et régénérés en usine et parfois directement sur place. La majorité des liquides de refroidissement récupérés au Québec sont traités chez les Raffineries de Napierville, une installation de l'entreprise Recochem dont la capacité de traitement est de 4 000 000 de litres par année. Les liquides de refroidissement récupérés y sont d'abord filtrés pour en retirer les résidus solides et décantés pour extraire les résidus d'huiles. Un traitement par distillation permet finalement de séparer l'eau (environ 65 % du volume) et l'éthylène (environ 35 % du volume). Les liquides de refroidissement recyclés à base d'éthylène glycol peuvent être employés à nouveau pour les mêmes applications, par exemple dans les systèmes de refroidissement.<sup>16</sup>

Les **filtres** à huile en métal sont compressés pour en extraire l'huile usagée et peuvent être envoyés dans des fonderies où ils sont utilisés pour composer des alliages de métal. Une partie des filtres composés de carton et de plastiques sert de combustible dans les fonderies alors qu'une autre partie est destinée à l'élimination sécuritaire.

Les **contenants de plastique** récupérés au Québec sont acheminés vers deux conditionneurs principaux, soit RPM eco à Blainville et Phoenix services environnementaux à St-Henri-de-Lévis. Les produits de PEHD (HDPE) y sont déchiquetés en flocons puis nettoyés et décontaminés pour retirer toutes les impuretés comme les fragments d'étiquettes et l'huile résiduelle. Ces flocons peuvent être remis en pastilles de plastique et réintroduits dans des produits neufs comme des conduites de drainage, des contenants de plastique et des matériaux de construction en composite.

<sup>16</sup> Recochem inc. (2019). [L'avenir des liquides de refroidissement](#)

Les **contenants aérosols** huileux et de nettoyants à freins sont traités par différentes entreprises et selon différentes méthodes. Ils peuvent par exemple être introduits dans un milieu immergé pour être déchiquetés de manière sécuritaire. Le métal est ensuite récupéré et acheminé pour des fins de recyclage et le contenu résiduel récupéré peut être utilisé comme combustible en valorisation énergétique.<sup>17</sup>

## Des incitatifs financiers pour favoriser la valorisation des produits

La SOGHU et certaines entreprises qui mettent en œuvre leur propre programme ont mis en place différents incitatifs financiers (ou subside) afin de soutenir financièrement les entreprises qui conditionnent les contenants de plastique récupérés. Comme la valeur du plastique revendu par ces entreprises ne permet pas à elle seule de financer les opérations relativement coûteuses de nettoyage, de décontamination et de conditionnement des contenants d'huiles, ces incitatifs deviennent nécessaires pour assurer leur valorisation.

La SOGHU a également mis en place un incitatif à la valorisation variable et temporaire en 2016 afin d'éviter le stockage des huiles usagées chez les récupérateurs et de favoriser le bon fonctionnement du système de récupération et de valorisation. Ce subside, qui est toujours en vigueur, vise à contrecarrer les aléas du marché du pétrole en rendant les produits récupérés plus compétitifs malgré la baisse du prix du pétrole brut. Ceci incite les récupérateurs à se départir des produits récupérés et les valorisateurs à les traiter.

## Enjeux

### Des pratiques nuisibles à l'environnement et la santé humaine

En plus d'être visés par le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises, les huiles, liquides de refroidissement et antigels, filtres, contenants et autres produits assimilables sont considérés comme des matières dangereuses en vertu du [Règlement sur les matières dangereuses](#).

Il est notamment interdit d'émettre, de déposer, de dégager ou de rejeter ces produits dans l'environnement à moins que l'opération ne soit réalisée en conformité avec la Loi sur la qualité de l'environnement. Ainsi, le déversement au sol ou dans les égouts, la combustion non contrôlée dans des installations de moins de 3 MW, l'élimination dans les sites d'enfouissement de matières résiduelles et l'épandage sur les routes pour contrer la poussière sont des pratiques illégales.

<sup>17</sup> C.R.I. Environnement inc. (2019). [Brochure de services](#)

Déversées ou dispersées dans l'environnement, les huiles usagées ont des effets nocifs immédiats ou à long terme sur le milieu, la diversité biologique et la santé humaine. En effet, parmi les contaminants se trouvant dans les huiles usagées, on trouve des métaux lourds (cadmium, chrome, nickel, plomb, manganèse et zinc) et d'autres éléments et composés toxiques comme de l'arsenic, du benzène, des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et des biphényles polychlorés (BPC).<sup>18,19</sup> Afin de limiter l'impact de ces contaminants, une gestion responsable de ces produits est essentielle.

Les déversements d'huiles usagées au sol ou dans les égouts par les particuliers affectent également la santé des cours d'eau et des écosystèmes. Lorsque l'eau contaminée d'huiles usagées est captée par une station de traitement des eaux, la qualité de l'eau peut également demeurer perturbée puisque ces installations ne sont pas équipées pour traiter ce type de contaminant.

La combustion d'huiles usagées en remplacement de mazout ou comme combustible d'appoint dans des chaudières ou des fournaies d'une puissance inférieure à 3 MW peut aussi être à l'origine d'émissions à l'atmosphère de métaux lourds et de HAP. Dans ce type d'installation, la combustion est généralement incomplète et ne permet pas de dégrader l'entière des contaminants qui se trouvent dans les huiles usagées. Cette pratique illégale mène donc à l'émission de particules à l'atmosphère, qui se retrouvent éventuellement dans le sol et les cours d'eau.

## La valorisation des huiles usagées dans un contexte de fluctuation du cours du pétrole brut

La valorisation des huiles usagées est directement affectée par la fluctuation du cours du pétrole brut. Bien que les consommateurs apprécient généralement une baisse des cours qui se traduit par une diminution du coût de l'essence à la pompe, il en est autrement dans l'industrie du recyclage des huiles usagées. Les baisses des cours vécues périodiquement, comme en 2016 et 2017, font en sorte que le modèle d'affaires du recyclage des huiles usagées ne tient plus. Dans de telles circonstances, les récupérateurs ont tendance à accumuler les huiles usagées en attendant que la valeur de la matière augmente à nouveau, ce qui a un impact sur les activités en aval de cette industrie.

18 Gouvernement du Nunavut (2012). *Directive environnementale sur les huiles usagées et les combustibles résiduels*

19 Gouvernement du Canada (2005). *Huiles moteur usées: rapport de suivi sur les preuves non concluantes d'un danger pour l'environnement*

Afin d'assurer le bon fonctionnement du système, il devient donc nécessaire de développer des stratégies pour renverser la tendance au stockage.<sup>20</sup> Comme indiqué précédemment, c'est dans cette perspective que la SOGHU a mis en place un subside temporaire à la valorisation des huiles usagées. Ce subside varie en fonction du cours du pétrole et est remis aux valorisateurs afin qu'ils puissent acheter la matière aux récupérateurs, à un prix qui convient.<sup>21</sup> Ceci permet donc le transfert de la matière entre les intervenants de l'industrie.

## Les défis de la récupération des liquides de refroidissement et antigels

Malgré un déploiement massif de points de dépôt à travers les différentes régions de la province par les programmes de la SOGHU, de Canadian Tire et de Crevier Lubrifiant, on constate que le circuit des liquides de refroidissement et antigels est méconnu et que les produits ne sont pas nécessairement récupérés par les réseaux officiels existants. Les différentes associations provinciales équivalentes à la SOGHU se sont par ailleurs associées pour étudier le devenir des liquides de refroidissement et antigels.

## Initiatives

Le programme volontaire de certification environnementale **Clé Verte<sup>MD</sup>** offre aux ateliers mécaniques une reconnaissance des mesures environnementales qu'ils déploient. Parmi les six critères de la certification **Clé Verte<sup>MD</sup>**, on retrouve la gestion des matières dangereuses, ce qui inclut les produits de la présente fiche. Les ateliers certifiés **Clé Verte<sup>MD</sup>** garantissent une gestion respectueuse des produits du secteur automobile en plus des autres matières comme les autres matières dangereuses, les matières non dangereuses et les déchets de consommation. Une attention particulière est également portée à la gestion des équipements et des procédés dans les ateliers, à l'entretien des aires de services et des stationnements et à la sensibilisation des employés. Il est donc souhaitable d'encourager les ateliers qui œuvrent à améliorer leurs pratiques d'affaires.

20 Szczepanski, M. (2016). *The Challenges Low Oil Prices Bring to the Waste and Recycling Industry* dans Waste 360

21 SOGHU (2019). *Communiqués*

## Conseil pour la récupération

Afin de contribuer à la performance du système de récupération des huiles, liquides de refroidissement et antigels, de leurs filtres et contenants et des autres produits assimilables, il est important de vérifier la liste des produits acceptés des programmes de récupération de la SOGHU ou des entreprises qui mettent en œuvre leur propre programme avant de rapporter des produits dans un point de dépôt.

Pour trouver un point de dépôt officiel, il faut consulter les sites Internet des différents programmes.

### Pour plus d'information

Ligne INFO-RECYC

1800 807-0678 (sans frais)

514 351-7835 (Montréal)

Adresse de courriel électronique: [info@recyc-quebec.gouv.qc.ca](mailto:info@recyc-quebec.gouv.qc.ca)

Site Internet: [www.recyc-quebec.gouv.qc.ca](http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca)

### Liens internet utiles

RECYC-QUÉBEC, section du site Internet sur la responsabilité élargie des producteurs

<https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/entreprises-organismes/mieux-gerer/responsabilite-elargie-producteurs/huiles>

Société de gestion des huiles usagées

<http://soghu.com/fr/>

Canadian Tire | Programme Go Eco

<http://www.canadiantire.ca/fr/go-eco.html>

Crevier | Programme REVHUC

<http://lubrifiants.crevier.ca/actions-ecoresponsables/#revhuc>

Paquet et Fils

<http://www.paquetetfilslee.com/fr/lubrifiants/recuperation/>

Safety-Kleen

<https://www.safety-kleen.com/canada-en-français/>